



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL n°74 du 03 SEPTEMBRE 2019

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS.....	3
Service de l'économie agricole.....	3
- Arrêté modificatif n°2 en date du 1 ^{er} septembre 2019 portant désignant les membres de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture - CDOA.....	3

SERVICE DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE

- Arrêté modificatif n°2 en date du 1^{er} septembre 2019 portant désignant les membres de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture - CDOA



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

**Arrêté modificatif n°2 désignant les membres
de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture – CDOA**

Le Préfet du Pas-de-Calais

- Vu** le Code rural et de la pêche maritime ;
 - Vu** l'article R514-37 du code rural et de la pêche relatif à l'habilitation des organisations syndicales d'exploitants agricoles à être représentées au sein des commissions ;
 - Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 - Vu** le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
 - Vu** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur Fabien SUDRY en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral du 30 juin 2006 portant création de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral du 20 août 2018 désignant pour une durée de 3 ans les membres de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) ;
 - Vu** l'arrêté préfectoral du 4 mars 2019 habilitant les organisations syndicales d'exploitants agricoles à être représentées au sein des commissions ;
- Sur** proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'alinéa «I c» de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 29 août 2018 est remplacé comme suit :
c - Représentants des organismes syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées

Coordination rurale

Représentants titulaires

Monsieur Philippe DERON, demeurant 1 place de l'église, 62128 ETERPIGNY ;
Monsieur Benoît PLANCHANT, 1 rue de villers, 62690 IZEL LES HAMEAUX ;

Représentants suppléants

Monsieur Michael GREUEZ, demeurant à l'EARL la gentihommeière, 197 rue de Wadenthun, 62340 BONNINGUES LES CALAIS ;
Monsieur Jean-Louis FENART, demeurant 163 route d'estaires, 62138 VIOLAINES ;
Monsieur Guy BOISLEUX, demeurant 1 rue d'Alsace, 62128 WANCOURT ;
Monsieur Arnaud DEREGNAUCOURT, demeurant 3 rue Jean de la Fontaine, 62118 HAMBLAIN LES PRES ;

Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et les Jeunes agriculteurs

Monsieur Pierre HANNEBIQUE, Président de la FDSEA, 56 avenue Roger Salengro, BP 80039, 62051 SAINT-LAURENT-BLANGY Cedex, demeurant 24 rue d'Houdain – 62150 LA COMTE, titulaire ;

- Monsieur Philippe DAUSSY, demeurant 75 rue des poissonniers, 62140 MARCONNELLE, suppléant ;
- Monsieur Karel LESAFFRE, demeurant 8 rue catholique, 62134 FIEFS, suppléant

Monsieur Denis GOURDIN, demeurant 15 rue de Bermicourt, 62130 HUMEROEUILLE, titulaire ;

- Monsieur Benoît LAINE, demeurant 52 rue du Fort Mordyck, 62120 AIRE SUR LA LYS, suppléant ;
- Monsieur Stéphane VERMERSCH, demeurant 32 rue Gambetta, 62128 FONTAINE-LES-CROISILLES, suppléant ;

Monsieur Olivier DEMOL, demeurant 700 rue de Wavrans, 62380 ESQUERDES, titulaire ;

- Monsieur Jean-Pierre CLIPET, demeurant 59 Impasse des Malots, 62910 SERQUES, suppléant ;
- Monsieur Jérémy VANDROMME, demeurant 3 rue Vahé, 62810 SOMBRIN, suppléant ;

Monsieur Charles INGLARD, demeurant rue de la Meide, 62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES, titulaire ;

- Monsieur Serge CAPRON, demeurant 99 rue du 14 juillet, 62270 REBREUVE SUR CANCHE, suppléant ;
- Monsieur Hervé BERTRAND, demeurant 13 rue du Calvaire, 62118 ROEUX, suppléant.

Monsieur Benoît THILLIEZ, demeurant 10 rue de Montreuil, 62170 SAINT AUBIN, titulaire

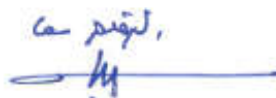
- Monsieur Adrien BEZU, demeurant 52 rue Perdue, 62390 QUOEUX HAUT MESNIL, suppléant ;
- Monsieur Clément CUVILLIEZ, demeurant 254 rue des jonquilles, 62260 FERFAY.

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

ARRAS, le 01 SEP. 2019



Fabien SUDRY

